



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0216

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Rénovation des équipements thermiques et énergie renouvelable - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 27 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mardi 15 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beutemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Brolquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustau, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliout), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneyre), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : MM. Boudot, Casola.

Conseil de communauté du 10 juillet 2014**Délibération n° 2014-0216**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Rénovation des équipements thermiques et énergie renouvelable - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil de communauté en date du 28 septembre 2009, une autorisation de programme a été validée visant à engager des actions de rénovation des 31 chaufferies de la Communauté urbaine de Lyon. Cette décision visait à engager la réduction de 20 % des consommations d'énergie, conformément à l'objectif fixé au plan climat.

Cette première autorisation a été complétée en 2010 (délibération n° 2010-1660 du 6 septembre 2010) et en 2013 (délibération n° 2013-3839 du 28 mars 2013) permettant de poursuivre cette action. A ce jour, 15 chaufferies ont été rénovées, les dernières en cours sont celles du site de Krüger (direction de la propreté) et du 19, rue de Greuze (direction de la voirie) à Villeurbanne. L'intervention suivante, objet du présent rapport, est la rénovation des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments de la direction de la voirie situé 75, rue de l'Industrie à Rillieux la Pape.

Les bâtiments composés de bureaux et d'un hangar atelier accueillent le personnel de l'unité VTPN (Voirie territoriale de proximité subdivision Nord) de la direction de la voirie. Le confort thermique des occupants des bureaux est obtenu par une chaudière gaz pour le chauffage et un groupe froid pour la climatisation. Deux aérothermes gaz sont utilisés pour chauffer le hangar et l'atelier. De plus, le groupe froid de marque AERMEC utilise comme gaz réfrigérant des HCFC (hydrochlorofluorocarbure) type R22. Ce gaz sera interdit à l'utilisation à partir du 1er janvier 2015 (protocole de Montréal, le règlement (CE) n° 2037/ 2000 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone).

Une étude thermique a été réalisée dans la partie bureau. Les différentes simulations des zones exposées sud ouest avec la façade rideau vitrée montrent que les besoins de rafraîchissement sont importants et interviennent très tôt dans la saison : avril - mai. Afin d'améliorer cette situation, il est préconisé l'installation d'un brise soleil de façade qui permettra de réduire de moitié la puissance nécessaire au rafraîchissement.

Il a été aussi constaté que la perméabilité à l'air des fenêtres n'est plus assurée et qu'elles n'ont pas de rupteur de pont thermique.

Aussi il est proposé :

- de rénover l'ensemble de cette installation par le remplacement de la chaudière et du groupe froid par une pompe à chaleur et une chaudière murale d'appoint (réduction de 20 % de consommation énergétique),
- d'installer une protection extérieure thermique (brise soleil) afin de réduire les apports solaires l'été sur la façade vitrée sud-sud ouest du bâtiment,
- d'intervenir sur les fenêtres afin d'améliorer la performance thermique du bâtiment et ainsi diminuer les consommations d'énergie,
- de remplacer les soufflants gaz de l'atelier et les canalisations (distribution neuve et équilibrage du réseau).

Le montant estimé des travaux est de 350 000 € TTC et se dérouleront en site occupé ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de travaux au 75, rue de l'Industrie à Rillieux la Pape pour la subdivision VTPN de la direction de la voirie.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution pour un montant de 350 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 350 000 € TTC en 2015 sur l'opération n° 0P28O2047.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 068 000 € TTC au budget principal et à 217 000 € HT au budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.